

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Arnaud Bouverat et consorts - Fermeture d'office(s) de poste(s) : agir avant une nouvelle salve de fermetures (20_POS_191)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 11 février 2025 à Lausanne.

Outre cet objet, la commission a également examiné l'objet suivant :

- (24_POS_48) – Postulat - 24_POS_48 - Romain Pilloud et consorts - Stoppons l'hémorragie postale avant le point de non-retour

La commission était composée de Mesdames les Députées Laurence Cretegny, Sabine Glauser Krug, Aliette Rey-Marion, Elodie Lopez, de Messieurs les Députés Bernard Nicod, Patrick Simonin, Jean-Marc Udriot, Olivier Gfeller, Romain Pilloud, Nicolas Bolay, ainsi que du soussigné, Président et Rapporteur de la commission.

Le postulant était invité à participer à l'examen de cet objet.

Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) était présente. Elle était accompagnée de Madame Igbale Emini, Responsable de missions stratégiques et juridiques (SG-DEIEP) et de Monsieur Jean-Baptiste Leimgruber, Responsable de l'office du développement économique, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI-DEIES).

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil.

1. POSITION DU POSTULANT

Le postulat rappelle les grands axes de sa démarche. En réponse à une précédente vague de fermetures de bureaux de poste, il remet au goût du jour la question de la création d'un groupe de travail interdépartemental (cf. réponse du Conseil d'Etat au postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts – Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie).

Ce groupe de travail visait à s'opposer à la fermeture des bureaux de poste en s'appuyant sur deux éléments principaux :

- Un état des lieux de la situation actuelle, à travers une étude permettant d'observer et de suivre l'évolution du dispositif ;
- L'élaboration de pistes alternatives face aux fermetures, en mettant en lumière notamment les difficultés liées au maintien d'un service de qualité dans le modèle dit « agence » (rémunération relativement faible, prestations limitées, problèmes liés à la protection des données).

Le postulant rappelle que des concessions avaient été faites quant au caractère « indépendant » de l'étude, en reconnaissant que l'État pouvait réaliser une grande partie du travail en interne, rendant ainsi le recours à un prestataire externe non indispensable.

2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le postulat avait été déposé en 2020 pour relancer la réflexion sur les fermetures de bureaux de poste. À cette époque, ni étude externe ni groupe de travail interdépartemental n'avaient été constitués, mais le Conseil d'État avait poursuivi les démarches entreprises précédemment, notamment via une consultation des communes.

Face à une deuxième vague de fermetures en 2024, le Conseil d'État a répondu à plusieurs interpellations parlementaires et à une résolution adoptée à l'unanimité. La Cheffe du DEIEP a pris plusieurs initiatives :

- Correspondance avec les communes concernées pour évaluer leurs besoins et comment l'Etat peut les soutenir.
- Rencontres avec des associations régionales, comme l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges).
- Intervention directe auprès de la Poste, des parlementaires fédéraux vaudois et lors de conférences intercantionales.
- Rappel aux communes que le Canton peut les appuyer dans leurs démarches de recours auprès de la Commission fédérale de la poste (ci-après Postcom), bien qu'il ne soit pas juridiquement partie aux procédures.

Les positions du Grand Conseil vaudois ont été transmises aux parlementaires fédéraux. Une motion fédérale (24.3816)¹ a été adoptée au Conseil national pour clarifier le mandat de service universel de la Poste avant toute nouvelle restructuration. Le Canton soutient activement cette démarche.

Le Canton peut intervenir via la Loi sur l'Appui au Développement Économique (LADE) pour soutenir des projets alternatifs initiés localement. Les exemples de solutions locales hybrides cités sont ceux du Col des Mosses et village du Pont, où les services postaux ont été intégrés à d'autres activités (office du tourisme, espace de coworking, etc.). Ces projets permettent de renforcer la vitalité socio-économique locale mais nécessitent l'implication des collectivités. Des difficultés subsistent : horaires étendus, exigence de personnel formé, volume d'affaires faible.

En conclusion, le Conseil d'État agit dans la limite de ses compétences, en soutenant les communes et en défendant la position vaudoise au niveau fédéral. Il mise sur des solutions partenariales et innovantes, tout en restant disponible pour accompagner les démarches locales.

3. POSITION DU POSTULANT (SUITE)

Le postulant remercie le Département pour ses informations, tout en regrettant un manque de suivi stratégique entre 2020 et 2024 sur la question des offices postaux. Il critique le fait que le Canton ait surtout réagi au cas par cas plutôt que de développer une stratégie globale comme le postulait initialement son intervention. Il déplore aussi le manque de transparence de la Poste, qui refuse de fournir certaines données sous prétexte de secret commercial, rendant impossible une étude indépendante complète.

Il s'inquiète des fermetures d'offices postaux, non seulement en zones périphériques, mais aussi en milieu urbain où les temps d'attente explosent, et critique l'absence d'une stratégie du Canton reproductible pour les communes. Il juge les solutions locales, comme aux Mosses ou au Pont, peu généralisables sans accompagnement concret du Canton (modèle économique, aides, synergies). Il regrette aussi que la seule étude de satisfaction remonte à 2020, soulignant le manque d'informations fiables actuelles. D'autre part, avec seulement 2-3 oppositions des communes auprès de la Postcom sur 13, cela signifie que la Poste arrive à ses fins en termes d'épuisement.

¹ La motion 24.3816 « Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement » a été déposée par la commission des transports et des télécommunications du Conseil national

Le postulant aurait espéré que le Conseil d'Etat réponde par une stratégie plus opérative que les cinq lignes sur le modèle du Pont, qui restera le modèle du Pont en tant que tel. Il aurait souhaité une impulsion un peu plus grande, un kit d'accompagnement pour les communes au vu des difficultés rencontrées.

La Conseillère d'Etat, précise que chaque solution doit être adaptée localement et qu'un modèle-type n'est pas possible. Le Canton soutient les projets via les associations économiques régionales dans le cadre de la politique LADE, et non via une structure centralisée. Le Département constate également que les services de proximité s'effritent. Il déplore les échecs du modèle d'intégration dans les commerces comme les épiceries et privilégie la création de nouveaux lieux avec possibilité d'être professionnalisé et rapproché du public.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires ont exprimé leur inquiétude face à la fermeture progressive des offices postaux, perçus comme des services publics essentiels et des lieux de vie communautaire. Ils dénoncent un manque de données sur les impacts économiques et sociaux, notamment la perte d'emplois locaux, les difficultés pour les professionnels, la disparition des cases postales, le temps désormais nécessaire par endroits pour se rendre à la Poste, et les effets sur les commerces de proximité.

La communication de la Poste est critiquée, notamment sur les horaires et l'accessibilité jugés parfois trompeurs. Les commissaires jugent les recours auprès de la Postcom limités et les communes de plus en plus démunies. Ils appellent à un rôle renforcé du Canton, notamment via un soutien élargi dans le cadre de la LADE, des partenariats locaux et une meilleure coordination intercommunale. Le postulat « Stoppons l'hémorragie postale » reste soutenu, car il y a urgence à agir.

Plusieurs témoignages locaux ont été partagés, notamment sur les relations difficiles avec la Poste, le manque de rentabilité des relais postaux chez les commerçants, ou encore la différence de traitement entre les régions. Un commissaire souligne les effets au-delà de l'économique : mobilité, lien social, désertification des villages. Il propose d'explorer des alternatives comme les maisons de quartier.

D'autres critiques portent sur l'absence de vision stratégique claire de la Poste, soupçonnée d'agir par opportunisme, et sur le manque de transparence concernant la vision « Réseau vaudois 2050 ». Une meilleure pression via PostCom est réclamée, ainsi qu'une mobilisation collective des communes, avec un soutien politique et social fort du Canton.

Un commissaire a souligné le traitement plus favorable observé dans le canton de Fribourg. La Conseillère d'Etat a expliqué qu'il s'agit d'un rattrapage : le Canton de Vaud, jusqu'alors privilégié, est désormais revenu dans la moyenne nationale.

Par ailleurs, la Cheffe du DEIEP, a précisé que la Poste n'avait pas informé le Conseil d'Etat à l'avance de ses intentions de supprimer de nouveaux offices postaux. Les annonces sont arrivées de façon fragmentée, parfois après leur publication dans les médias, créant un sentiment de mise devant le fait accompli. Elle reconnaît les impacts directs sur les usagers et regrette le manque d'écoute au niveau intercantonal, malgré l'adoption de la motion 24.3816 au Conseil national.

Les communes touchées se sont regroupées, mais peu de demandes concrètes ont été transmises au DEIEP. Elle rappelle l'importance des associations économiques régionales qui doivent assurer ce travail de terrain.

La Cheffe du DEIEP a interpellé la Poste sur les services essentiels, mais les réponses restent standardisées et peu satisfaisantes. Un contact avec PostCom n'est pas exclu, notamment pour parler de la technique du "saucissonnage" (fermetures progressives) utilisée par la Poste.

Enfin, aucun contact n'a encore été pris avec les syndicats ou associations cantonales, mais cela pourrait évoluer, notamment pour construire un argumentaire économique à destination de la Berne fédérale.

Pour le postulant, le Conseil d'Etat a montré de bonnes pistes mais elles doivent être mieux formalisées pour devenir clé en main.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'État par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Bussigny, le 22 avril 2025.

*Le rapporteur :
(Signé) Aurélien Demaurex*